



Agence pour l'Evaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

RAPPORT D'ÉVALUATION CONTINUE

Cluster Électricité et mécanique

Bachelier en Électromécanique (orientation
électromécanique et maintenance)

Institut Supérieur Industriel de la Province
de Hainaut de Promotion Sociale (ISIPS)

Jean-Pascal CAMBRONNE
Rana CHALLAH
Chloé BLOMMAERT

30 juin 2025

Table des matières

Électricité et mécanique : Institut Supérieur Industriel de la Province de Hainaut de Promotion Sociale.....	3
Synthèse	4
Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale.....	6
Critère Programme.....	7
Critère Qualité	13
Conclusion	16
Droit de réponse de l'établissement.....	17

Électricité et mécanique : Institut Supérieur Industriel de la Province de Hainaut de Promotion Sociale

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2024-2025 à l'évaluation continue du bachelier en Électromécanique (orientation électromécanique et maintenance) dans le cadre du *cluster* « Électricité et mécanique ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ce cursus, organisée en 2018-2019.

Dans ce cadre, le comité d'évaluation continue, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, a réalisé une visite *in situ* le 14 mars 2025 à l'Institut Supérieur Industriel de la Province de Hainaut de Promotion Sociale. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenu·es les expert·es après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisées et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation continue soit le bachelier en Électromécanique (orientation électromécanique et maintenance), la visite (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation complète du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2018-2019 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte des éléments spécifiques au programme ainsi que des recommandations plus générales sur la gestion du programme, la démarche qualité qui s'y rapporte et la culture qualité.

Le comité des expert·es tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Il désire aussi remercier les membres de la direction, du personnel administratif, des services transversaux, du personnel enseignant, les étudiant·es et les personnes issues du monde professionnel qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

- Jean-Pascal Cambronne, expert pair, président du comité
- Rana Challah, experte de l'éducation
- Chloé Blommaert, experte étudiante

¹ Un résumé du *curriculum vitae* des expert·es est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm

Synthèse

FORCES PRINCIPALES

- Conseil des Études de Suivi Pédagogique (CESP) et aide à la réussite conséquente efficaces
- Locaux rénovés et attractifs
- Délégué·es étudiant·es impliqué·es
- Plan d'accompagnement de l'étudiant·e (PAE) efficace
- Pilotage qualité affirmé
- Faible taux d'abandon des étudiant·es

FAIBLESSES PRINCIPALES

- Manque de liens et de partenariats avec les industriels
- Absence d'association de diplômé·es
- Difficultés dans la mise en place des travaux de laboratoire
- Durée des études souvent plus proche de 3 ans et ½ que des 3 années prévues
- Manque de régularité dans les évaluations des enseignements par les étudiant·es (EEE)

OPPORTUNITÉS

- Formation qui couvre un métier en pénurie
- Proximité d'un TechnoCampus et d'un centre de technologie avancée (CTA) qui permettent la mutualisation des ressources et des équipements
- Environnement industriel et académique propice au développement professionnel des enseignant·es

MENACES

- Moyens limités qui conduisent à l'absence de coordinateur·rice de section (moyens FWB)
- Règlement général sur la protection des données (RGPD) qui limite la promotion de la formation et des diplômé·es

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

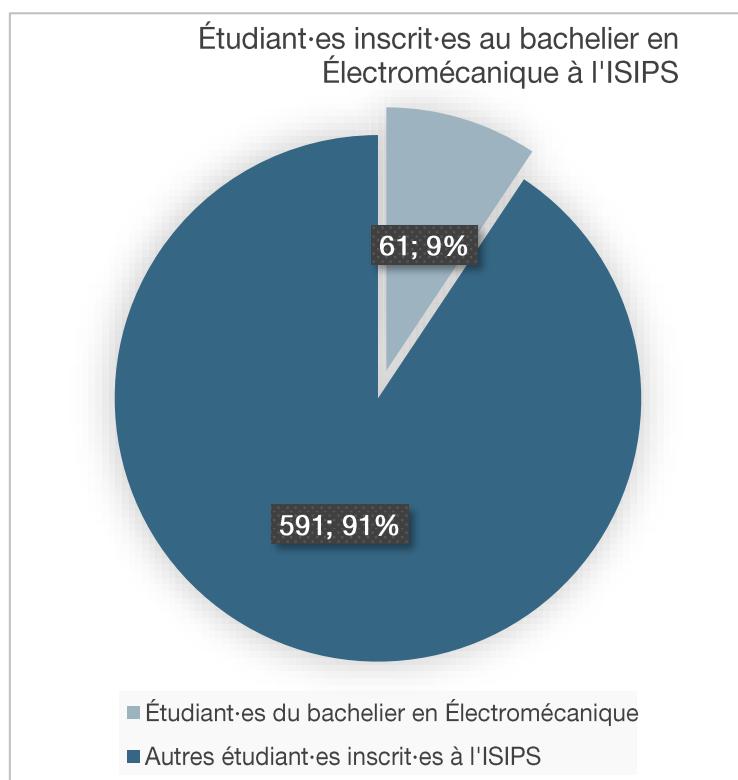
- 1 Formaliser les interactions entre le milieu socioprofessionnel et les équipes pédagogiques, afin de favoriser les échanges réciproques sur les attendus respectifs des deux parties relatifs à la formation.
- 2 Mettre en place un réseau d'alumni, afin de cultiver le sentiment d'appartenance à l'établissement et de leur donner la possibilité de contribuer non seulement au fonctionnement et à l'image de l'établissement, mais aussi à la pertinence du programme.
- 3 Essayer d'anticiper la soutenance de l'épreuve intégrée pour ne trop allonger la durée des études.
- 4 Mettre en place en bloc 2 et en bloc 3 un fonctionnement équivalent à celui du CESP en bloc 1.
- 5 Rendre les EEE plus systématiques et régulières.

Présentation de l'établissement et du programme évalué

Situé dans le centre de Charleroi, l'Institut Supérieur Industriel de la Province de Hainaut de Promotion Sociale (ISIPS) est un enseignement supérieur pour adultes, dont le pouvoir organisateur est la Province de Hainaut, elle-même affiliée au Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS). L'ISIPS offre différentes formations relevant de l'enseignement supérieur, à savoir : un certificat d'enseignement supérieur en pilotage et maintenance de drone, trois masters en Sciences de l'ingénieur industriel (Chimie, Électronique, Électromécanique) et cinq bacheliers (Chimie, Construction, Informatique, Électromécanique, Techniques graphiques), parmi lesquels figure le bachelier en Électromécanique (orientation électromécanique et maintenance) concerné par le présent rapport.

Le bachelier en Électromécanique (orientation électromécanique et maintenance) est organisé en horaire décalé (soirée) à l'ISIPS.

En 2022-2023, 61 étudiant·es étaient inscrit·es au bachelier en Électromécanique (orientation électromécanique et maintenance) à l'ISIPS. Ces 61 étudiant·es représentaient 9% du nombre total d'étudiant·es inscrit·es à l'ISIPS (652 étudiant·es)². En Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), le bachelier en Électromécanique (orientation électromécanique et maintenance) est organisé dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur pour adultes.



² Source : données fournies par l'établissement.

Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

Depuis l'évaluation de la formation menée en 2018-2019, l'établissement et la formation ont vécu un déménagement, plusieurs évolutions organisationnelles dans les structures locales, des changements dans les équipes de direction et les équipes administratives et une révision du dossier pédagogique (DP) du bachelier.

D'importants travaux de rénovation ont été engagés dans le bâtiment accueillant les enseignements et les étudiant·es de l'ISIPS. Ces travaux ont duré trois années, pendant lesquelles les activités de l'ISIPS ont été déplacées. Elles ont repris leur place dans les locaux originels et rénovés depuis la rentrée académique 2023. Ces travaux de rénovation s'inscrivent dans le cadre de l'adhésion de l'ISIPS au campus UCharleroi ainsi que de la mise en place du CUZG (Centre Universitaire Zénobe Gramme) réunissant la Province de Hainaut, l'Université Ouverte, l'Université de Mons (UMons) et l'Université Libre de Bruxelles (ULB), constituant ainsi un pôle d'enseignement universitaire et de recherche de haut niveau et permettant une mutualisation des infrastructures et des matériels.

Une des conséquences de ces travaux et de ces regroupements a été une augmentation du nombre d'étudiant·es inscrit·es à l'ISIPS qui, toutes sections confondues, a augmenté de 50% en quelques années. Le bachelier en Électromécanique a suivi la même progression, qui est à mettre également au crédit d'autres facteurs qui seront détaillés dans ce rapport.

Un nouveau DP a été mis en place à la rentrée 2024 pour le bachelier. Il vise à conforter les compétences technologiques et scientifiques de base actualisées, à amplifier les compétences transversales comme l'assurance qualité et des éléments de management. En contrepartie, certaines compétences disciplinaires, comme l'électricité, ont vu leur horaire singulièrement réduit.

Concernant le mouvement des personnels enseignants, le comité note une forte réduction, proche d'une division par deux du nombre d'intervenant·es dans la formation de bachelier. Cela s'explique non seulement par des départs à la retraite ou des abandons de charge d'enseignement, mais aussi et surtout par la désignation à temps plein de deux professeur·es, ayant conduit à la perte de cours pour des enseignant·es non prioritaires.

Pour le personnel de direction et le personnel administratif, un poste de direction adjointe a été ouvert en septembre 2022, mais la personne en charge de cette mission a été appelée à d'autres fonctions il y a quelques mois. Il est à noter également l'engagement en 2022 d'une personne en charge du suivi des stages, du plan d'accompagnement des étudiant·es (PAE) et, depuis 2023, de la valorisation des acquis d'expérience (VAE).

Critère Programme

Dans le respect de l'autonomie et de la responsabilité des établissements, les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/*cluster*, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement auprès des parties prenantes, internes et externes, est actualisée en conséquence.

CONSTATS ET ANALYSES

Retour réflexif et nouveau plan d'action au regard du diagnostic actuel

- 1 Depuis la dernière évaluation réalisée en 2018-2019, l'établissement a mené plusieurs actions en vue de l'amélioration du programme. La charte qualité a été réactualisée, de même que les différents vadémécums. Un plan d'orientation stratégique a été créé ; il fait l'objet d'un suivi et de révisions le cas échéant. L'établissement a intégré le centre universitaire UCharleroi, ce qui permet une mutualisation des infrastructures et des équipements. Sur le volet davantage lié à la pédagogie, l'établissement a procédé à une généralisation et à une harmonisation des fiches descriptives des unités d'enseignement (fiches UE), de leurs modalités et de leur évaluation. Il a également institué au sein de chaque section le vote pour un·e délégué·e étudiant·e.
- 2 L'aide à la réussite est mise en place depuis plus d'une dizaine d'années, mais elle a beaucoup évolué ces dernières années. Un dispositif d'échanges d'information et de suivi des étudiant·es a été mis en place. Le dispositif porte le nom de Conseil des Études de Suivi Pédagogique (CESP) et a entre autres pour mission d'assurer le suivi des étudiant·es de bloc 1. Il permet de donner et de partager au sein des équipes pédagogiques tous les éléments factuels pour dresser un état des lieux personnalisé de l'avancée de chaque étudiant·e dans son parcours. Des actions correctrices peuvent alors être mises en place dès que le besoin s'en fait sentir. Le bilan de cette démarche est une réduction significative des abandons et une augmentation du taux de réussite dans les UE les plus représentatives de la formation.
- 3 Des fonctions ont été créées, et plusieurs missions ont été confiées à la référente PAE/stages/VAE engagée pour cela. Cette personne est en charge du suivi de l'accompagnement des étudiant·es en lien avec le CESP, de la coordination et du suivi administratif des stages et, plus récemment, du suivi des VAE. Le comité note que, au-delà de ces missions fonctionnelles, il s'agit là d'un renforcement efficace du lien entre les personnels administratifs, les personnels de direction, les enseignant·es et les étudiant·es, qui trouvent en la référente une interlocutrice privilégiée, quelle que soit leur interrogation.
- 4 Deux actions prioritaires sont identifiées par la direction et par la coordination qualité de l'ISIPS. Elles concernent les liens qu'établit la formation avec le milieu socioéconomique à travers le renforcement, d'une part, des partenariats avec les entreprises et, d'autre part, des liens et interactions avec les diplômé·es. Les retombées visées peuvent prendre différentes formes et niveaux d'intervention (conférences métiers, Job day, aide pour les stages, témoignages d'ancien·nes étudiant·es, etc.). Le comité encourage ces démarches dont pourront bénéficier la formation et les étudiant·es.

Pertinence du programme

- 5 Les rencontres entre les maitres de stage, les industriels et les équipes pédagogiques ont principalement lieu à l'occasion des stages et des défenses des épreuves intégrées (EI). Il n'existe pas à l'heure actuelle d'instance formelle dans laquelle toutes les parties prenantes réunies pourraient échanger sur leurs pratiques et leurs attentes et ainsi faire évoluer la formation en conséquence. Un tel dispositif permettrait par exemple d'impliquer les industriels et les maitres de stage dans la formation par des interventions auprès des étudiant·es. Il permettrait aussi de tenir compte des recommandations que les industriels et les maitres de stage ont à soumettre aux équipes pédagogiques et qui sont relatives à la fois au volet disciplinaire (la notion de sécurité électrique par exemple), à l'organisation des stages (le nombre de pages du rapport par exemple) et à la scolarité de manière générale (le niveau de langue à l'écrit par exemple), pour assurer la pertinence du programme enseigné. Le comité encourage la constitution d'un échange formel entre maitres de stage et industriels d'un côté et équipes pédagogiques de l'autre, ce dont la direction et la coordination qualité institutionnelle ont parfaitement conscience puisque des rapprochements sont à l'étude.
- 6 Les liens école-entreprises sont en cours de consolidation pour combler les difficultés des étudiant·es à trouver des stages et, réciproquement, pour aider les entreprises à se faire connaître et à recruter des diplômé·es. Cela va se traduire par l'organisation d'un cycle de conférences métiers donné par des industriels aux étudiant·es et aux intervenant·es de la formation. Ces conférences ont été choisies par les équipes pédagogiques elles-mêmes et se tiendront quelques semaines après la venue du comité en charge de la présente évaluation. Elles permettront ainsi de donner un aperçu des métiers offerts aux étudiant·es. Elles permettront également aux intervenant·es de la section d'actualiser leur connaissance du contexte général des emplois dans le domaine.
- 7 Les liens que les enseignant·es de la formation peuvent tisser avec les acteur·rices du milieu socioéconomique constituent également l'un des éléments clés pour veiller à la pertinence du programme. Ces liens peuvent orienter ou conforter le programme d'enseignement, ses contenus et, plus largement, enrichir les contacts entre toutes les parties prenantes pour favoriser les relations école-entreprises, la recherche de stages pour les étudiant·es, etc. Ces contacts existent. Le comité constate toutefois qu'ils sont assez personnel dépendants, puisque chaque enseignant·e cultive un réseau de proximité. La formalisation de ces contacts, qui doit rester conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD), est de ce fait très limitée. Pour les mêmes raisons, aucune liste des futur·es diplômé·es n'est diffusée aux entreprises qui recrutent. Cela reste bien compréhensible, mais dommageable pour la promotion de la formation.
- 8 En dépit de l'absence de formalisation, le comité note l'organisation, dans le cadre plus global de l'UCharleroi, d'une journée de présentation d'offres d'emploi. Un « Job Day » a en effet été programmé en horaire de soir, montrant ainsi une dynamique collective tout à fait positive dans ces démarches.

- 9 Les diplômé·es ne font pas l'objet de suivi particulier par l'établissement dans leur métier et dans leur progression de carrière. Des contacts sont pourtant maintenus entre certain·es d'entre eux·illes et les enseignant·es. Le plan d'action de l'établissement prévoit un rapprochement avec les ancien·nes étudiant·es avec un objectif de création d'un réseau d'alumni pour amplifier le sentiment d'appartenance à l'établissement et pour favoriser des actions de valorisation pour les formations (interventions en enseignement, encadrement de stages, etc.). Le comité encourage la création d'un tel réseau, qui pourrait contribuer à développer le sentiment d'appartenance et nourrir la pertinence de la formation.

Cohérence du programme

- 10 Les attendus pédagogiques des UE sont présentés de manière claire et précise aux étudiant·es au moyen des fiches UE, dont l'utilisation a été généralisée et harmonisée. Il en est de même pour les modalités d'évaluation. Il apparaît cependant dans certaines UE quelques distorsions entre les contenus qui font l'objet d'évaluations et les contenus effectivement dispensés. Cela peut porter préjudice aux résultats des étudiant·es et porter auprès d'eux·illes un sentiment d'inéquité dans ce traitement. Le comité adresse aux équipes pédagogiques concernées un point de vigilance à prendre en considération.
- 11 Les étudiant·es sont en situation de stages à trois reprises : pour un stage d'insertion professionnelle de découverte du métier, pour un stage d'intégration professionnelle plus spécifique et, pour finir, pour un stage d'activités professionnelles de formation qu'il est possible de coupler avec l'EI. L'encadrement administratif des stages est assuré de façon efficace par la référente PAE/stages/VAE. Les étudiant·es disposent d'un vadémécum sur les stages, d'un cours Moodle reprenant toutes les informations utiles et d'une liste d'entreprises accueillant des stagiaires. Des réunions d'informations sont également organisées. La référente organise aussi des permanences et se montre disponible pour relire les curriculum vitae (CV) des étudiant·es. Pour le volet pédagogique, le suivi des étudiant·es en stage est assuré par les enseignant·es du programme par messagerie électronique ou par téléphone, les rendez-vous en présentiel sur les lieux de stage étant impossibles à réaliser, compte tenu du nombre élevé d'étudiant·es à suivre. Les étudiant·es qui travaillent dans le domaine n'ont pas l'obligation de stage, mais sont tenu·es de réaliser leurs rapports de stage.
- 12 L'EI, quant à elle, fait l'objet d'un accompagnement individualisé par les enseignant·es du programme. Dans le but de préparer les étudiant·es à l'EI, les enseignant·es ont pris l'habitude de leur demander de réaliser des travaux dans les différents cours suivis tout au long du bachelier. Ces travaux leur permettent de développer des compétences utiles à la rédaction de leur EI. Il·elles donnent aussi la possibilité aux étudiant·es de présenter à blanc leur EI avant le jour J. Cette présentation à blanc leur permet de s'assurer de la maîtrise complète de leur sujet et d'appréhender plus sereinement la défense finale. Il est également à noter que l'EI, contrairement aux stages, ne peut pas faire l'objet de VAE et que la soutenance de l'EI ne peut se faire que lorsque toutes les UE du bachelier ont été validées. En conséquence, le délai entre la fin du dernier stage et la soutenance de l'EI peut s'étendre sur plusieurs mois, ce qui allonge d'autant la durée des études de la quasi-totalité des étudiant·es. Il y a quelques années, le calendrier des études laissait la possibilité aux étudiant·es de limiter ce délai, ce que le comité suggère à nouveau à l'établissement.

- 13 Les travaux pratiques en laboratoire sont réalisés à l'extérieur de l'établissement, soit dans des centres de technologie avancée (CTA) soit dans des centres de compétences tels que « TechnoCampus ». Une fois que les enseignant·es de l'ISIPS sont formé·es aux équipements disponibles dans les CTA, il·elles peuvent y accéder librement avec leurs étudiant·es. Dans les TechnoCampus en revanche, les accès sont conditionnés par la présence d'encadrant·es sur place. Les freins à l'utilisation de ces plateformes d'équipements sont, d'une part, les horaires de soir et, d'autre part, la disponibilité de ces campus. De plus, l'augmentation des effectifs ne facilite pas la programmation de ces heures de laboratoires dont l'accès reste limité à un nombre réduit d'étudiant·es. Cela oblige donc à créer plusieurs groupes et à multiplier les interventions des enseignant·es. Un palliatif est l'usage de la simulation des systèmes en classe, mais la simulation entraîne une perte certaine d'apprentissages pratiques, comme la mesure, ou plus professionnels, comme les volets sécurité. Il en résulte un déséquilibre entre les enseignements théoriques et les enseignements pratiques dans la formation.
- 14 Comme dans de nombreux établissements d'enseignement, la pandémie a été un vecteur d'accélération de la mise en place des enseignements à distance. Depuis lors, des variantes ont vu le jour et permettent des enseignements hybrides, des enseignements synchrones ou asynchrones. L'ISIPS a à cœur de maintenir ces dispositifs qui facilitent le quotidien des étudiant·es, leurs vies professionnelle et familiale et qui limitent les déplacements. Cela est parfaitement louable et constitue une des clés de la réussite des étudiant·es. L'établissement envisage de procéder à une analyse de l'efficacité de ces modalités sur les résultats et sur les acquis d'apprentissage issus de ces enseignements. Le comité ne peut qu'encourager la démarche, dont la portée des résultats ira bien au-delà de l'établissement.

Efficacité et équité du programme

- 15 Les locaux fraîchement rénovés et particulièrement accueillants créent un cadre et une atmosphère de travail propices au bien-être de tou·tes.
- 16 À leur arrivée dans l'établissement, les nouveaux·les étudiant·es reçoivent un vadémécum et des informations générales sur les enseignements qui seront dispensés par le biais des fiches UE précisant les finalités pédagogiques et les modalités d'évaluation. Un cadre assez formel est ainsi posé dès le départ de la scolarité des étudiant·es, ce qui est de nature à favoriser leur réussite.
- 17 L'établissement a mis en place un CESP, qui remplit parfaitement ses fonctions de suivi des étudiant·es de bloc 1. Il permet aux équipes pédagogiques d'avoir une vision globale du parcours des étudiant·es. Il apporte un suivi et un soutien aux étudiant·es et est force de proposition pour les étudiant·es en difficulté. À l'inverse, il arrive aussi que les étudiant·es contactent spontanément le CESP, dont il·elles ont connaissance par voie d'affichage et par une information qui leur est rappelée plusieurs fois par an dans les classes. Les réunions du CESP se concentrent sur les étudiant·es dont les difficultés sont avérées et peuvent déboucher soit sur des aides personnalisées à la discréption des enseignant·es, soit par matière s'il s'agit de difficultés récurrentes. L'établissement a mis en place 10% de périodes que contient une UE pour faire de la remédiation. Une preuve de l'efficacité du CESP est une baisse du nombre d'abandons et une augmentation du taux de réussite dans les principales UE de bloc 1. S'appuyant sur ce succès, le comité propose d'étendre ce conseil aux blocs 2 et 3.

- 18 Un plan d'accompagnement de l'étudiant·e (PAE) a été mis en place et est porté par la référente PAE/stages/VAE. Ses missions sont multiples, mais visent toutes l'accompagnement des étudiant·es dans toutes ses démarches dans l'établissement, qu'elles soient d'ordre pédagogique via le CESP, d'ordre administratif ou d'ordre organisationnel. Le PAE implique ainsi dans ses missions le soutien des étudiant·es dans leur recherche de stages avec une aide sur la recherche d'entreprise, la rédaction du CV, la posture à adopter en entretien. Les étudiant·es peuvent également solliciter la référente PAE/stages/VAE en cas de besoin. La référente s'occupe également de la VAE, dont le dispositif a été renforcé et dont les procédures sont disponibles sur le site internet de l'établissement. Le comité salue le travail de la référente, qui est réellement de nature à soutenir la réussite de tou·tes les étudiant·es.
- 19 La réduction du nombre d'intervenant·es dans le programme, conséquente du mouvement des personnels enseignants et de la désignation à temps plein de deux chargé·es de cours (voir Introduction) et l'augmentation de 50 % du nombre d'étudiant·es inscrit·es dans le bachelier ont de façon logique conduit à une augmentation de la charge des enseignant·es, qui peut nuire à l'encadrement des étudiant·es.
- 20 Pour les enseignant·es de l'ISIPS, des possibilités de formation continuée existent. Le comité peut citer en premier lieu le « TechnoCampus », dans lequel les enseignant·es inscrit·es reçoivent un folder décrivant les formations qui leur sont proposées. D'autres centres de formation existent. Le CPEONS organise également quelques formations. Les services des ressources humaines de l'établissement valident les demandes des enseignant·es qui souhaitent y participer. Ces différentes possibilités sont de nature à encourager et à assurer une formation continuée pour les enseignant·es.

Bonne pratique :

L'ISIPS a mis en place un Conseil des Études de Suivi Pédagogique (CESP), dont l'objectif est d'assurer un suivi personnalisé des étudiant·es de bloc 1. Le dispositif a permis de réduire de manière drastique le taux d'abandon des étudiant·es en bloc 1.

RECOMMANDATIONS

- 1 Formaliser les rencontres entre les industriels, les maitres de stage et les équipes pédagogiques, afin de favoriser les échanges réciproques sur les attendus respectifs des deux parties relatifs à la formation.
- 2 Mettre en place un réseau de diplômé·es, afin de cultiver le sentiment d'appartenance à l'établissement et de leur donner la possibilité de contribuer non seulement au fonctionnement et à l'image de l'établissement, mais aussi à la pertinence du programme.
- 3 Veiller à la bonne cohérence entre les évaluations et les enseignements donnés.
- 4 Essayer d'anticiper la soutenance de l'EI pour ne trop allonger la durée des études.
- 5 Poursuivre, autant que faire se peut, les activités de laboratoires dans le contexte des centres de compétences tels que « TechnoCampus » et des CTA associés à une augmentation des effectifs, afin d'augmenter l'apprentissage pratique dans la formation.
- 6 Évaluer les modalités d'enseignement à distance sur ses différents modes (hybrides, synchrones et asynchrones). Communiquer et échanger sur les résultats obtenus avec les autres établissements d'enseignement supérieur.
- 7 Instaurer un CESP en bloc 2 et en bloc 3, même dans une version allégée et à la mesure des moyens disponibles pour cela.

Critère Qualité

L'entité/l'établissement s'est engagé dans une démarche qualité au service de l'amélioration continue de son programme/*cluster*. Sa démarche témoigne de choix motivés, notamment en regard des évaluations internes et externes. Elle est adaptée à ses objectifs, sa culture qualité et son contexte. Elle est explicite, s'appuie sur des processus, procédures et des outils identifiés dont un plan d'action et intègre la participation des parties prenantes, internes et externes à l'entité/l'établissement.

CONSTATS ET ANALYSES

Démarche d'amélioration continue : fonctionnement, caractère explicite et pérenne

- 1 L'établissement a institutionnalisé l'élection des délégué·es de classe par leurs pairs. Ces délégué·es reçoivent une lettre de mission, qui permet de bien cerner leur rôle. Il·elles participent à des rencontres avec la direction et la coordination qualité de l'établissement, ce qui apporte un éclairage pertinent sur la formation vue par les étudiant·es. Il·elles ne participent en revanche pas aux réunions du CESP en raison du RGPD. Le comité constate que les délégué·es prennent leur rôle très à cœur, s'investissent dans leur tâche et sont susceptibles de devenir des acteur·rices clés dans la démarche d'amélioration continue du programme.
- 2 Le coordinateur qualité de l'établissement dispose d'un quart de temps pour remplir ses missions qui couvrent 9 sections au sein de l'ISIPS. Il assure entre autres le suivi du processus de gestion interne de la démarche qualité, la diffusion des résultats du processus et le suivi des portfolios et des plans d'action des sections. Il coordonne le pilotage qualité, qui apparaît comme étant bien implanté dans l'établissement. Il remplit un rôle de courroie de transmission et de relai entre la direction et les enseignant·es des formations, en instaurant une grande proximité entre tou·tes les acteur·rices. Il est présent aux réunions de rentrée ainsi qu'aux réunions de concertation pédagogique menées au gré des évaluations de l'AEQES. Ces réunions de concertation pédagogique ont pour objectifs de dresser le bilan des actions entamées et futures et de mettre à jour le plan d'action de la section concernée par l'évaluation. La mise en place de réunions annuelles avec chaque section ne semble en revanche pas réalisable en raison du peu de temps dont il dispose. Dans ces conditions, les plans d'action, qui ne peuvent pas être déroulés intégralement, sont revus régulièrement. Cependant, le constat peut être dressé que beaucoup d'actions transversales aux sections progressent au même rythme de manière informelle avec comme résultat des avancées notables, comme la mise en place des CESP. Néanmoins, à l'instar de nombreuses parties prenantes du programme, le comité regrette l'absence de coordinateur qualité par section, qui pourrait permettre un relai efficace au plus près des acteur·rices de terrain et dynamiser les actions et la diffusion de bonnes pratiques pédagogiques.

- 3 Les évaluations des enseignements par les étudiant·es (EEE) ne sont pas pratiquées tous les ans, mais sont programmées à intervalles parfois très espacés dans le temps. Le comité propose que les EEE soient organisées de façon plus régulière, en instaurant par exemple un roulement si possible bisannuel. Les questionnaires sont génériques, mais chaque enseignant·e a la possibilité d'en modifier les contours. Les résultats anonymisés sont envoyés à l'enseignant·e de chaque UE, puis font l'objet de discussion entre professeur·es et étudiant·es au cours d'une séance de travail dédiée. Les EEE permettent ainsi aux enseignant·es de faire évoluer leurs enseignements. En cas de difficulté révélée par ces évaluations, l'enseignant·e est reçu·e par l'équipe de direction pour tenter de lisser ses difficultés.

Stratégie et priorisation des objectifs de l'établissement et de l'entité

- 4 Les recommandations adressées lors de la dernière évaluation ont été examinées. La majeure partie d'entre elles ont été retenues par l'établissement et ont abouti. Par exemple, la démarche qualité a été pérennisée par la désignation d'un coordinateur qualité institutionnel, les EEE et leur exploitation ont été généralisées, etc. D'autres actions sont en cours comme la formalisation des liens école-entreprises. Dans tous les cas, l'établissement et la coordination qualité institutionnelle se sont appropriés les recommandations et les ont déclinées dans les formations.
- 5 Le plan d'action de la section est décliné en différents axes. Dans chacun de ces axes, les actions à mener sont priorisées et détaillées dans leurs objectifs. Des responsables, des échéances et des attendus sont également précisés. Le plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier, que toutes les parties prenantes peuvent consulter sur la plateforme Moodle. Il en va ainsi par exemple de la mise en place du CESP et du PAE, qui figurent dans le plan d'action et qui ont atteint leurs objectifs.

Culture qualité et adéquation aux valeurs

- 6 La culture qualité existante à l'ISIPS est bien partagée au sein de l'établissement. Les avancées sont uniformes dans les différentes sections, qui brassent et partagent les bonnes pratiques. Par exemple, en 2011, la commission d'évaluation interne (CEI) du bachelier en Informatique et systèmes, entendu comme le premier bachelier évalué par l'AEQES, avait rédigé une charte qualité et un plan d'orientation stratégique contenant un projet pédagogique. Ces documents ont au fil des ans été revus et sont maintenant communs à tout l'établissement, ce qui témoigne de l'existence d'une culture qualité partagée au sein de l'établissement.
- 7 La mise en place de cycles de conférences métiers sur deux jours en horaire de soirée vise à conforter la pertinence du programme. Elle est également le reflet d'une dynamique de section qui a permis cette future réalisation, fruit d'une collaboration fructueuse entre les équipes pédagogiques, la coordination qualité institutionnelle et les accompagnant·es administratif·ves.

Implication des parties prenantes

- 8 Les acteur·rices internes du programme sont pleinement conscient·es des enjeux soulevés et des objectifs souhaités par une démarche qualité. Le comité a pu mesurer l'implication des parties prenantes à travers les différents panels rencontrés. Néanmoins, le fonctionnement propre à l'enseignement pour adultes avec, en particulier, ses horaires en soirée, ne facilite pas les rencontres et les échanges entre les enseignant·es et le personnel administratif. Les réunions du CESP permettent de rapprocher les équipes et contribuent à la réussite des étudiant·es. En revanche, l'animation pédagogique fait défaut. Ce constat est lié à l'absence de coordinateur·rice de section, elle-même liée à un manque de moyens dédiés pour cela. C'est pourtant une nécessité pour discuter et s'assurer de l'articulation des UE entre elles et des supports transversaux communs comme les mathématiques et, de manière plus générale, de la cohérence de la formation.

RECOMMANDATIONS

- 1 Même si les moyens accordés ne sont pas du ressort de l'établissement, attribuer des heures à un·e coordinateur·rice de section, dont la présence constituerait un plus dans la transmission des informations de la direction et dans l'animation pédagogique de la formation.
- 2 Rendre plus périodique et systématique les EEE, par la mise en place de roulement dans le calendrier de ces évaluations.

Conclusion

L'ISIPS offre un ensemble de formations de bachelier et de master pour adultes dans des domaines variés. Ces formations répondent à un besoin de diplômé·es à l'image du bachelier en Électromécanique, qui fait l'objet d'une évaluation dans le présent rapport.

L'ISIPS a récemment rejoint le campus UCharleroi et est intégré au CUZG réunissant la Province de Hainaut, l'Université Ouverte, l'UMons, et l'ULB. L'ensemble constitue un pôle conséquent d'enseignement et de recherche de haut niveau.

Les conséquences les plus notables de ce rapprochement pour l'ISIPS sont, d'une part, la rénovation des locaux qui permet d'accueillir les étudiant·es dans de très confortables conditions et, d'autre part, sans doute aussi en lien avec ce premier point, l'augmentation importante de la population étudiante.

L'établissement s'est doté depuis quelques années d'une politique d'amélioration de la qualité volontariste qui s'appuie sur un pilotage affirmé des formations par sa direction. En appui à ses actions, sont venus s'ajouter un coordinateur qualité institutionnel très présent et pro-actif et une personne en charge du suivi des actions et de l'accompagnement des étudiant·es (référente PAE/stages/VAE). De nombreuses actions ont été mises en place. Les dispositifs d'aide à la réussite en particulier sont particulièrement efficaces, puisque les taux d'abandons ont été réduits, et les taux de réussite ont augmenté. D'autres démarches ont été entreprises (la diffusion des fiches UE aux étudiant·es, le suivi administratif des stages, etc.), dans lesquelles tous les personnels de l'établissement sont parties prenantes et forces vives.

D'autres chantiers sont en cours. Le comité peut citer le rapprochement école-entreprises qui verra sans doute très prochainement sa concrétisation par la mise en place de conférences métiers. Il peut citer également la mise en place d'une évaluation de la pertinence des enseignements à distance, hybrides, synchrones ou asynchrones.

Un point constitue cependant une ombre à ce tableau : celui des moyens octroyés à la formation pour adultes qui se fait cruellement ressentir par l'absence de coordination au niveau de la section qui pourrait avantageusement compléter la chaîne de transmission dans la démarche qualité et donner davantage d'élan à une animation pédagogique un peu atone.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation
Électricité et mécanique
2024-2025

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

Néant

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Nom, fonction, date et signature
de l'autorité académique dont
dépend l'entité

DEVOS Isabell
Directrice ISIPS
26 mai 2025



Nom, date et signature du
coordonnateur·rice de
l'autoévaluation

V. Biondo
26 mai 2025
